



Conseil communal

Rapport des délégués du Conseil communal de Pully au Conseil intercommunal des taxis

Madame la Présidente

Mesdames les Conseillères communales,

Mesieurs les Conseillers communaux,

Durant la dernière année de la législature, le Conseil intercommunal des Taxis a tenu deux séances, à savoir les 1^{er} septembre 2020 et 6 mai 2021.

Outre l'expédition des affaires courantes, un élément extraordinaire est à signaler. La crise du covid-19 a eu un impact important sur la profession de chauffeuse et chauffeur de taxi. Devant cette situation exceptionnelle due au demi-confinement, le Comité de direction a apporté un soutien financier consistant en la réduction de 200 francs sur la taxe annuelle de 800 francs. Cette aide accordée à la profession engendré une charge estimée à 45'000 francs.

Par ailleurs, le Comité de direction a aussi estimé qu'en raison de la situation sanitaire, chaque chauffeuse et chauffeur a le droit de refuser un client qui ne porte pas de masque et de limiter à un le nombre de passager par véhicule.

Concernant l'avenir, de grands changements sont annoncés par le Président Hildbrand, sans qu'il en précise les modalités. C'est donc à la commission 2021-2025 que reviendra l'honneur d'en informer le Conseil communal.

Pully, le 16 mai 2021

J.-P. Gallay